

Compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2018

Présents : tous, sauf, absent et excusé : Julien Charcuset.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 26 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Atlas de la biodiversité : la Région Bourgogne/Franche-Comté lance un appel à projet intitulé « vergers de sauvegarde ». Les vergers traditionnels, représentant un patrimoine biologique et culturel, sont en régression depuis ces 50 dernières années. L'objectif d'un verger de sauvegarde est de lutter contre la disparition des vergers traditionnels, tout en protégeant la richesse et l'identité de notre région. Le maire propose que la commune crée un verger de sauvegarde au lieudit « vers les graviers », à côté du lotissement des tilleuls. L'achat et la plantation des arbres peuvent être subventionnés au taux de 70 % maximum. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, autorise le maire à solliciter des subventions auprès de la Région, du Grand Dole, et tout autre financeur possible.

Tarif publicité dans le bulletin municipal 2017 :

- Encart 40 X 78 cm = 36 €
- Encart 95 cm X 78 cm = 60 €.

Le maire est chargé de faire procéder à l'établissement des titres de recettes correspondants.

Pacte fiscal et financier : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par délibération du 22 février 2018, a approuvé les orientations et modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité proposé pour le territoire. Celui-ci vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'autre part. Par ce Pacte, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite répondre aux nouveaux enjeux du territoire (baisse des dotations de fonctionnement, transferts de nouvelles compétences...) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique. Le conseil prend acte, mais souhaite des renseignements complémentaires avant de délibérer.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales : la mairie a reçu un courrier de notification de la délibération relative au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales. Le Grand Dole demande une délibération du conseil municipal à ce sujet. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le conseil communautaire du Grand Dole propose de supporter la contribution de 2018 afin de privilégier la solidarité communautaire. Avis favorable.

Attribution de la compensation de la taxe professionnelle par le Grand Dole : lors de sa séance du 14 décembre 2017, le conseil communautaire du Grand Dole a validé le montant des attributions de compensation de la taxe professionnelle pour 2017. Le Code des Impôts stipule que les communes doivent dorénavant délibérer à ce sujet. La somme attribuée à Champdivers s'élève à 42 560 €.

Le maire,
Olivier Meugin.

